

MAIRIE
de
MESNIL SUR L'ESTRÉE
27650



Tél. : 02 37 64 90 00
Fax : 02 37 64 90 01
e-mail : mairie@mesnillestree.fr

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

Présents : Mesdames et Messieurs BOUTIN, BOSSUYT, JARRAFOUX, SELINGUE, VINCENT.

Pouvoirs : Mr LE CLEZIO donne pouvoir à Mr BOUTIN, Mr CORDONNIER donne pouvoir à Mr VINCENT, Mr VARLET donne pouvoir à Mr JARRAFOUX.

Le secrétaire de séance est Mr JARRAFOUX.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Répartition du FPIC – EXERCICE 2017
- Passage à la semaine des 4 jours

1° REPARTITION D FPIC-EXERCICE 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Préfet en date du 30 mai 2017 portant répartition du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) entre l'Interco Normandie Sud Eure et ses communes membres au titre de l'exercice 2017.

Il rappelle les grandes lignes de ce fonds qui constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunale, composé d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres.

En 2016 seules les Communautés de Communes de Breteuil, Rugles et Verneuil étaient bénéficiaires. La Communauté de communes de Damville et la CCRSE n'étaient ni bénéficiaires ni contributeurs.

A l'issue du processus de fusions des 5 EPCI, l'Interco Normandie Sud Eure se trouve être bénéficiaire.

La répartition peut être faite selon plusieurs principes, à savoir :

- Le principe de droit commun
- Sur mesure dérogatoire au 2/3
- Répartition libre.

Les membres de l'assemblée communautaire lors de l'assemblée du 27 juin 2017 se sont positionnés favorablement sur une répartition dérogatoire fixant un reversement à hauteur de 30% des communes membres à l'EPCI.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce mode de répartition pour 2017.

Vote : Pour : 8

Contre : 0

Abst : 0

2° Passage à la semaine des 4 jours

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont voté le 12 juin dernier pour le passage à la semaine des 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017 dans l'attente du passage du décret.

Le décret étant paru ce mercredi 27 juin 2017, il est nécessaire de revoter notre décision du 12 juin afin qu'elle soit prise en compte par l'inspection académique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé dès la rentrée de septembre 2017, le passage à la semaine des 4 jours. Sachant que cette décision a été également votée par le conseil d'école.

Cette décision sera transmise au plus tard le 3 juillet auprès de l'inspection académique pour validation.

Vote : Pour : 8

Contre : 0

Abst : 0

Séance close à 10h45.

Le secrétaire : Mr JARRAFOUX

